

Annexe complémentaire 5 – Avis du SDIS

Le SDIS 70 a été contacté pendant la préparation de ce projet afin de recueillir les préconisations applicables aux installations photovoltaïques au sol dans le département.

Cette annexe retrace l'historique des échanges, présente le plan détaillé du projet comprenant les cotes utiles pour observer le respect des recommandations du SDIS.

Historique des échanges :

Le 08/09/2025 Orion énergies a contacté le SDIS 70 pour connaître ses prescriptions concernant le projet en fournissant la localisation exacte de celui-ci.

Le 12/09/2025 le SDIS 70 a transmis au téléphone ses prescriptions générales concernant les centrales au sol.

Le 24/09/2025 Orion a soumis une proposition de plan au SDIS 70.

Le 25/09/2025 Le SDIS 70 a validé le plan et ajouté des préconisations.

Synthèse des recommandations :

Il a alors été convenu que pour le projet de moins de 1 MWc situé sur la parcelle A1238 de la commune de Adelans-et-le-Val-de-Bithaine :

- Mise en place d'une piste périphérique interne de 3 m de large dont la force portante des voies doit être calculée pour un véhicule de 160 kilonewtons avec un maximum de 90 kilonewtons par essieu, ceux-ci étant distants de 3,60 mètres au minimum.
- Une réserve incendie de 30 m³ doit être implantée à une distance de 200 mètres maximum du risque à défendre et sera aménagée et signalée conformément à la norme NFS 61-221.
- Respect d'un écart de 10 m avec la forêt (hors haies) alentour.
- Intégration d'un rayon de courbure de 11 m.
- Aménagement d'un portail d'entrée de 5 m de large.

1. Mail de premier contact et de présentation du site

De: Lisa Snella <Lsnella@orionenergies.com>

Envoyé: Lundi 08 septembre 2025 13:52

À: prevention@sdis70.fr <prevention@sdis70.fr>

Cc: Minisol <projets@orionenergies.com>; prevision@sdis70.fr <prevision@sdis70.fr>

Objet: Demande recommandations SDIS 70 - Petites centrales PV - Orion

Bonjour,

Je me permets de vous contacter afin d'obtenir les recommandations du SDIS 70 concernant les centrales photovoltaïques au sol, dans le cadre du développement d'un petit projet sur 1 hectare porté par la société Orion Énergies, sur la commune de Adelsans-et-le-Val-de-Bithaine (70200).

Ce projet concerne la parcelle communale A1235 et sera d'une puissance < 1 MWc. Coordonnée GPS : 47.700557 , 6.389581
Sur la photo ci-dessous le terrain d'implantation est délimité en vert (0,85 ha) et l'entrée potentielle par un cercle rouge.



je souhaiterais obtenir des précisions sur plusieurs points afin de garantir la conformité de l'aménagement :

- L'emplacement de l'entrée est-il cohérent ?
- Quelles sont les dimensions recommandées pour la voirie interne (largeur, rayon de courbure) ?
- La voirie interne doit-elle obligatoirement être périphérique ? Si une piste simple suffit, quelles doivent être les dimensions des aires de retournement ?
- La voirie doit-elle être une piste lourde ou bien au vu de la taille du projet, est-il possible de réaliser une voirie enherbée (avantage écologique important)
- Quelle est la contenance nécessaire pour la bâche incendie et à quelle distance maximale des panneaux doit-elle être placée ?
- Quelles sont les dimensions requises pour le portail d'accès ?
- Vos autres recommandations concernant les petites centrales photovoltaïques au sol.
- Vos autres recommandations concernant ce projet.

N'hésitez pas à me recontacter si vous avez besoin d'informations complémentaires.

Je vous remercie par avance pour votre retour.

Bien cordialement,



Lisa Snella

Cheffe de projets photovoltaïques

07.44.70.31.02

www.orionenergies.com



2. Proposition de plan pour la centrale d'Adelans

De: "Lisa Snella" <Lsnella@orionenergies.com>

À: "undefined" <prevention@sdis70.fr>

Cc: "Minisol" <projets@orionenergies.com>, "undefined" <prevision@sdis70.fr>

Envoyé: mercredi 24 septembre 2025 17:08

Objet: RE: Demande recommandations SDIS 70 - Petites centrales PV - Orion

Bonjour,

Je me permets de revenir vers vous concernant le projet photovoltaïque porté par Orion Énergies sur la commune d'Adelans-et-le-Val-de-Bithaine. Coordonnée GPS : 47.700557, 6.389581.

Suite à notre dernier échange téléphonique, nous avons évoqué la possibilité de vous transmettre un plan pour vérification. Vous trouverez donc en pièce jointe un document qui intègre les différentes recommandations que vous m'aviez formulées :

- Mise en place d'une piste périphérique interne de 3 m de large,
- Installation d'une bâche de 30 m³, avec une distance maximale de 200 m par rapport aux éléments de la centrale,
- Respect d'un écart de 10 m avec la forêt (hors haies) alentour. Un écart plus important ne serait malheureusement pas envisageable, car il réduirait trop la surface disponible et compromettrait la viabilité économique de ce projet communal,
- Intégration d'un rayon de courbure de 11 m,
- Aménagement d'un portail d'entrée de 5 m de large.

Je serais ravi d'avoir votre avis sur cette proposition et de savoir si ces aménagements vous paraissent conformes à vos attentes.

Je vous remercie par avance pour votre aide précieuse et reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Bonne journée,

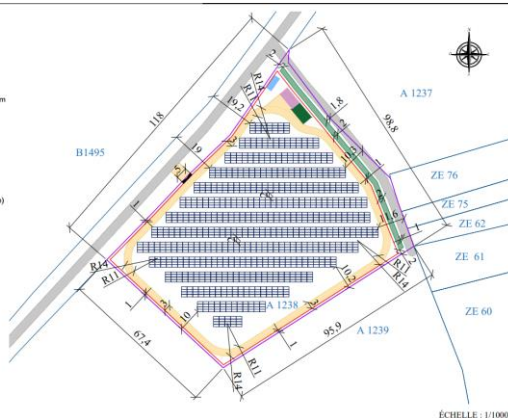


Lisa Snella
Cheffe de projets photovoltaïques
07.44.70.31.02
www.orionenergies.com



LEGENDE

- Panneaux photovoltaïques
- Local électrique : 6,2*2,4*3,63m (poste de livraison et transformateur)
- Bâche incinérée de 30 m³ : 7,95*4,44*1,3 m
- Voirie extérieure existante
- Voirie interne
- Bâtiments existants
- Place de stationnement (8 * 4 m)
- Haie à planter
- Portail d'entrée
- Clôture
- Limites cadastrales du terrain
- Cadastré



3. Validation du plan par le SDIS 70 et ajout de préconisations



Prévion <previon@sdis70.fr>

À : ● Lisa Snella



Jeu 25/09/2025 11:43

Bonjour,

Ces aménagements paraissent conformes à nos attentes.

Néanmoins voici quelques préconisations :

- La force portante des voies doit être calculée pour un véhicule de 160 kilonewtons avec un maximum de 90 kilonewtons par essieu, ceux-ci étant distants de 3,60 mètres au minimum.
- Permettre l'ouverture du portail d'accès au site (système sécable ou ouverture au moyen de tricoises).
- Prévoir un entretien des voies d'accès et le maintien en bon état de propreté des parcelles de l'installation placée sous le contrôle de l'exploitant afin de limiter la propagation d'un éventuel incendie. Les voies d'accès extérieures au site (ex. voirie communale) devront être praticables et débroussaillées.

Risque incendie / Moyens de secours

- Une réserve incendie de 30 m³ doit être implanté à une distance de 200 mètres maximum du risque à défendre et sera aménagée et signalée conformément à la norme NFS 61-221.
- Les plateformes de mise en station des engins d'incendie doivent répondre à des critères de planéité et de stabilité (16 tonnes).
- Isoler les locaux à risques (postes de livraison, transformateurs...) par des parois coupe-feu de degré 2H.
- Equiper ces locaux d'extincteurs appropriés aux risques à défendre.

Risque électrique

- Installer une coupure générale électrique de l'ensemble du site placée à proximité de l'accès des secours.
- Afficher les consignes de sécurité, les dangers de l'installation, les procédures de coupure de l'installation sous la forme d'un schéma exploitable par les services d'incendie et de secours, ainsi que le numéro de téléphone à composer en cas de danger.

Je vous demande de nous informer de l'achèvement des travaux de défense incendie, et également de nous transmettre une copie du procès-verbal de réception à l'adresse électronique suivante : previon@sdis70.fr.

Cordialement.